Formation des représentants du personnel

Maîtriser les attributions du CSE en matière de SSCT

1 jour (7h00) | 4,6/5 | DT-8910026 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 030 € ht

Formations Compétences Métier › Droit du travail et relations sociales › Formation des représentants du personnel

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier le rôle spécifique du CSE en matière de santé et de sécurité du travail

Déterminer les limites de ses pouvoirs et missions

Maîtriser le risque de délit d'entrave

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir suivi la formation "Représentants du personnel"(Code 10056)

Public concerné

Responsables des ressources humaines et du personnel

Responsables hygiène, sécurité et conditions de travail

Chefs d'établissement

Médecins du travail

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Mesurer la portée des obligations de l'employeur

Maîtriser le fonctionnement et les moyens du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Connaître le statut des membres du CSE : formation obligatoire, crédit d'heures et protection contre le licenciement
- Mettre des moyens matériels à leur disposition
- Définir l'organisation adaptée à son entreprise

Informer et consulter le CSE sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

- Identifier ce qui relève de l'ordre public et ce qui peut entrer dans le champ de la négociation
- Négocier un accord pour définir le contenu, les modalités et la périodicité des informations et consultations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Connaître les règles supplétives à défaut d'accord
- Faire le point sur les questions à soumettre à la consultation du CSE en matière de santé et de conditions de travail : consultations périodiques/ponctuelles

Exercice d'application : identification des cas de consultation obligatoire du CSE à partir d'exemples concrets : réorganisation, accident du travail...

- Connaître la portée de ses avis
- Secret professionnel et obligation de discrétion

Faire face à la désignation d'experts

- Les conditions et limites de l'expertise
- Déterminer la prise en charge des frais
- Connaître les recours de l'employeur en contestation de l'expertise

Apprécier l'étendue des missions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Prévention des risques

- Identifier les cas où il intervient et ses marges de manoeuvre
- Rôle consultatif ou pouvoir de contrôle : en connaître les limites

Domaines d'intervention

- Conditions psychologiques de travail, santé mentale et harcèlement

Surveillance et intervention : pouvoirs et limites

- Cerner les pouvoirs généraux d'inspection et d'enquête du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Mesurer les obligations de l'employeur pendant et après la conduite des enquêtes
- Conditions et modalités d'alerte en cas de danger grave et imminent

Exercice d'application : à partir d'exemples concrets, appréhension de la notion de danger grave et imminent

- Maîtriser les conditions et les modalités d'exercice du droit de retrait

Le cas particulier de la Commission de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (interne au CSE)

- Connaître les situations dans lesquelles la CSSCT est obligatoire : seuils, situation particulière, rôle de l'inspection du travail
- Cerner les modalités de mise en place et de fonctionnement de la CSSCT
- Connaître la composition et les attributions de la CSSCT

Analyser l'articulation avec les autres entités intervenant en matière d'hygiène et de sécurité

- Inspection du travail et service prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)
- Rôle du médecin du travail
- Articulation des rôles en cas de sous-traitance ou d'intérim

Prévenir le délit d'entrave

- Caractériser le délit d'entrave.
- En connaître les sanctions
- Les précautions à prendre en conséquence

Étude de cas : analyse jurisprudentielle des agissements ou omissions constitutifs de délits d'entrave

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.